Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 10/10/2025
ID : 044-214400236-20251001-20251008-DE

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Pays de Blain Communauté, représenté par Madame Rita SCHLADT, Présidente, en vertu d'une délibération du conseil communautaire **n°2025-06-xx** en date du **25 juin 2025**, désigné ci-après par le terme « Pays de Blain communauté »

d'une part,

ET

La commune de BLAIN représentée par Monsieur Jean-Michel BUF, Maire, en vertu d'une délibération du conseil municipal n°xxxx en date du xx 2025

La commune de BOUVRON représentée par Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire, en vertu d'une délibération du conseil municipal n°xxx en date du xxxxx 2025

La commune de LA CHEVALLERAIS représentée par Madame Tiphaine ARBRUN, en vertu d'une délibération du conseil municipal n°xxxxx en date du xxxxxxxx 2025

La commune de LE GAVRE représentée par Monsieur Nicolas OUDAERT, Maire, en vertu d'une délibération du conseil municipal n°xxxxxx en date du xxxxxx 2025

désignées ci-après par le terme « Communes-membres »

d'autre part ,

Préambule

La première convention de partenariat de la mise en réseau intercommunal de lecture publique a été validée lors du conseil communautaire du 29 mars 2023.

Conformément à l'article n°16 de cette convention, celle-ci est prévue pour une durée de 3 ans. La convention arrive donc à son terme échu au 1er Mars 2026 et devrait être renouvelée à cette date.

Le bilan, réalisé auprès des professionnels et des bénévoles du réseau de lecture publique, souligne le besoin d'améliorer certains points de cette convention - en adéquation avec les

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20251001-20251008-DE

volontés politiques des élus de Pays de Blain Communauté - dans l'objectif de créer une dynamique de territoire et un réseau de lecture publique de qualité.

Parmi ces sujets, pour exemple, se trouvent :

- L'harmonisation des pratiques tant en terme bibliothéconomiques qu'au regard de la législation sur la mise en conformité RGDP,
- Une communication commune,
- L'amélioration du service public avec un projet de navette pour un développement du réseau et d'une offre documentaire plus large et plus accessible de la lecture,
- L'achat concerté d'un fonds mutualisé de livres pour une meilleure représentativité éditoriale...

Certains de ces points solliciteront une réflexion politique à l'élaboration de cette seconde convention comme la possibilité d'apporter un soutien en ressources humaines pour la navette et auprès des bénévoles.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : d'apporter la modification suivante à l'article 16 : « La convention est prolongée d'une année soit jusqu'au 28 février 2027 ».

Article 2 : les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Blain, le 2025 , en 5 exemplaires

Pays de Blain Communauté
Rita SCHLADT,
Présidente

Commune de Blain
Jean-Michel BUF,
Maire

Commune de Bouvron
Emmanuel VAN BRACKEL
Maire

Commune de la Chevallerais
Tiphaine ARBRUN,
Maire

Commune de Le Gâvre
Nicolas OUDAERT,
Maire